

MAIRIE
DE LESCURE
D'ALBIGEOIS
81380

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 06 DECEMBRE 2023

Nombre de conseillers

En exercice 27

Présents 21

Votants 25

Date de convocation :
30/11/2023

Date d'affichage :
30/11/2023

Numéro :
70/2023

Le 06 décembre 2023, à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEOIS**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame CLAVERIE, Maire

Présents : Elisabeth CLAVERIE – Bernard DELBRUEL – Gérard TOUREL – Daniel DERRAC – Nelly FACCA – Huguette DELPY-SOUTADE – Michel ALBENGE – Thierry MONTBROUSSOUS – Bruno BARDES – Françoise CHINCHOLLE – Franck GARRIC – Marie-Pierre CAMBON – Philippe FOULCHE – Eric ALBERT – Stéphanie RAYMOND – Sylvie CLERGUE – David POUTRAIN – Nathalie JALBY – Claudette ROUQUETTE-BAULES – Maxime FONTANILLE – Bénédicte CATHALAU.

Absents excusés représentés : Xavier PETIT (M. ALBENGE) - Ghislain PELLIEUX (E. ALBERT) – Kadour SAMET (B. DELBRUEL) – Marie LACAN (N. FACCA).

Absent non excusé : Francis SALABERT – Guy INTRAN.

Secrétaire de séance : Bénédicte CATHALAU

DÉCISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET GÉNÉRAL COMMUNAL 2023

Le budget primitif 2023 de la commune de Lescure d'Albigeois a été adopté lors de la séance du 3 avril 2023 conformément au code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut modifier les montants alloués en adoptant une décision modificative budgétaire qui doit être équilibrée en dépenses et en recettes.

Ainsi, chaque dépense nouvelle doit être compensée, soit par une réduction équivalente de crédits initialement prévus au budget, soit par l'ajustement des recettes prévisionnelles attendues et sincèrement évaluées.

Le 20 juillet 2023, le Conseil municipal a adopté une première décision modificative du budget général. Le 28 octobre, le Conseil municipal a adopté une seconde décision modificative du budget général.

Il est soumis à l'approbation du conseil municipal le projet de décision modificative n°3 du budget général.

En fonctionnement

Dépenses : 28 052 € dont

- Ajustement des crédits prévus au chapitre des charges de personnel
- Réduction du prélèvement au titre du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales
- Ajustement de la dotation aux amortissements
- Ajustement de crédits au chapitre des charges à caractère général

Recettes : 28 052 € dont

- Remboursements par les assurances sur les rémunérations des personnels placés en arrêt pour raisons de santé
- Ajustement du montant des allocations fiscales compensatrices

En investissement

Dépenses : 17 500 € dont

- Ajustement des crédits prévus pour le versement d'un fonds de concours voirie et aménagement à la communauté d'agglomération

Recettes : 17 500 €

- Intégration des produit escomptés des cessions d'immobilisations
- Ajustement de la dotation aux amortissements

A cet effet, il est proposé d'adopter la décision modificative présentée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 081-218101442-20231206-DELIB_70_2023-DE



- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n°15/2023 du conseil municipal du 03 avril 2023 adoptant le budget primitif 2023 du budget général communal,
- Vu la délibération n° 28/2023 du conseil municipal du 20 juin 2023 adoptant la décision modificative n°1 du budget général communal,
- Vu la délibération n°51/2023 du conseil municipal du 26 octobre 2023 adoptant la décision modificative n°2 du budget général communal,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **ADOpte** la décision modificative n°3 du budget général 2023 telle que présentée ci-dessous :

Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Chapitre	Service	Antenne	Libellé	Dépenses	Recettes
RH	020	64111		012		MAIRIE	REMUNERATION PRINCIPALE	24 000,00	
RH	020	6419		013		MAIRIE	REMBOURSEMENT SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL		23 252,00
ADM	01	7392221		014		MAIRIE	FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES	-3 500,00	
ADM	01	74833		74		MAIRIE	ETAT – COMPENSATION AU TITRE DES EXONÉRATIONS DES.		4 800,00
ADM	211	6067		011		ECOM	FOURNITURES SCOLAIRES	-834,00	
ADM	212	6067		011		ECOP	FOURNITURES SCOLAIRES	-1 614,00	
ADM	01	6811		042		VOIRIE	DAP – IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES	10 000,00	
Total Fonctionnement								28 052,00	28 052,00
ADM	020	024		024		ATELIER	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		7 500,00
ADM	510	2041512		204		VOIRIE	BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS	17 500,00	
ADM	020	28041512		040		VOIRIE	BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS		10 000,00
Total Investissement								17 500,00	17 500,00

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire,
Elisabeth CLAVERIE

